

## La fuite en avant... toute

Date : 15 juillet 2017

[L'association Galléco a réuni son assemblée générale le 27 juin 2017.](#)

[Il n'y avait pas le quorum...](#) mais quelle importance, après tout ?...

Comme si de rien n'était, l'assemblée a voté une modification des statuts emportant la suppression du collège des membres de droit, au titre duquel siégeait le Conseil départemental qui a été tout à la fois l'initiateur de l'association, un éminent membre fondateur et surtout le généreux membre financeur à hauteur d'environ 500.000 euros prélevés sur les deniers publics.

[Disons pour décoder que le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine s'est tout simplement retiré en douce et sans gloire.](#)

[Par ailleurs, le co-Président citoyen de l'association, qui avait été élu pour 3 ans le 12 mai 2015, a démissionné des instances](#), de même que son suppléant... et au total pas moins de 6 des 11 membres titulaires ou suppléants des collèges citoyens et entreprises.

Courageux, mais pas téméraires... et on les comprend.

On apprend à cette occasion que [le lancement du galléco numérique](#) qui devait avoir lieu le 21 septembre prochain pour l'anniversaire des 4 ans du lancement de la monnaie papier [est reporté « à partir de janvier 2018 »](#). Comprenez que dans le meilleur des cas ce sera beaucoup plus tard... si toutefois bien sûr ce projet voit un jour le jour. En attendant, il n'est plus question d'utiliser des terminaux de paiement fabriqués en Chine : on envisage de les remplacer par des téléphones reconditionnés... Pourvu que les circuits courts n'induisent pas trop de courts circuits !...

Concernant les « *pistes du futur* », je cite :

- « Une étude de faisabilité est **en cours** sur la mutation de la monnaie Galléco ».
- « l'étude de faisabilité **serait probablement faite** avec le Crédit Municipal de Nantes, en partenariat avec le cabinet Auxilia et le juriste référent »

[« Une étude en cours .../... qui serait probablement faite »](#) : on avance, on avance... on n'a plus beaucoup d'essence, mais on avance... même si, à l'évidence, c'est tout droit dans le mur. ;-)

On ne peut qu'observer par ailleurs que [le Conseil régional, pourtant instamment sollicité à plusieurs reprises, se tient très ostensiblement à distance du projet.](#)

Et se souvenir que sa Vice-Présidente déléguée à l'économie sociale et solidaire, avait été très

claire dès l'année dernière en opposant une fin de non-recevoir à une demande de soutien sur le projet numérique, allant même jusqu'à exprimer des interrogations que je partage sur l'opportunité des monnaies locales et citoyennes à l'occasion de l'évaluation du galléco.

D'où la fuite en avant : l'avenir de la monnaie locale et citoyenne bre-til-lienne, passerait désormais - paraît-il - par « *l'interopérabilité des outils Bretagne-Loire* » !..

Concrètement, il s'agirait d'adopter "SoMoney" : un système de « *crédit inter-entreprises* » inspiré d'un dispositif de "barter" permettant un « *échange mutualisé de reconnaissance de dettes* » qui a été auto-financé par le Crédit Municipal de Nantes et adapté il y a 2 ans pour créer la "SoNantes" ... laquelle fonctionne avec une carte de paiement exclusivement numérique que l'on voudrait voir "interopérer" avec une carte de paiement numérique galléco-bretillo-cyclopédique.

Je ne saurais vous épargner à ce propos un petit extrait du compte-rendu des 13èmes rencontres du réseau des monnaies locales complémentaires citoyennes à Lignières (14-16 mai 2016) :

*« La SoNantes, initialement basée sur un système Barter (objectif uniquement économique, est une monnaie locale virtuelle (carte), elle a été mise en place par des élus et des techniciens qui se sont adressés aux entreprises. Monnaie de type WIR, centrée sur l'emploi et les entreprises. La banque est le crédit municipal. Pas de base par rapport à l'environnement. .../... Ne correspond pas aux attentes des citoyens qui demandent de + en + à fonctionner avec le Retz. »*

Ça vaut le coup de relire ça une deuxième fois. ;-)

C'est peu dire que le galléco est en pleine errance.



## CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebretillien.com>

---

\*\*\*

Il y a bien longtemps que je ne l'ai pas rappelé, mais si quelqu'un détecte une erreur ou une omission dans mes propos, je lui serais très reconnaissant de bien vouloir m'en faire part.

\*\*\*

Pour aller plus loin : télécharger [ma contribution à l'évaluation du galléco](#) (11,8 Mo)